pont sur pilotis, qui coûte 60,000 fr. d'entretien par an, et cela dure depuis 1809 ! Je ne demande rien pour Avignon; mais je dépose un amendement relevant le chiffre du chapitre à titre d'indication.

L'amendement, combattu par le ministre des finances, est repoussé.

Les articles 53 à 56 sont adoptés. La séance est levée à 6 h. 45.

Nouvelles du Jour

Mort d'une femme écrivain. — La misère après les succès

Paris, 16 décembre. — Mlle D'Aghonne, membre de la Société des Gens de lettres, qui eut autrefois de grands succès, avec ses romans-feuilletons, vient d'être trouvée *morte dans son appartement* à Levallois-Perret. Elle avait 74 ans et était peu à peu tombée dans la misère. Il est possible qu'elle soit *morte de faim*.

La 3e représentation de « Mauvais Bergers » à la Renaissance. — Violents incidents

Paris, le 16 décembre. — La deuxième représentation des *Mauvais Bergers* à la Renaissance a été marquée par des incidents. Des fauteuils, au dernier acte, ont montré leur mauvaise humeur, tandis que les galeries applaudissaient à tout rompre. Quelques cris de : « Mort aux vaches ! Vive l'anarchie ! » ont salué le carnage final. Toutefois, la sortie a été calme; aucune arrestation n'a été opérée.

Paris, 16 décembre. — Voici des renseignements sur les incidents qui se sont produits au théâtre de la Renaissance :

Les trois premiers actes avaient été joués, sans encombre, lorsque l'arrivée des troupes sur la scène a été accueillie par les cris de : « Vive l'anarchie ! Vive la Grèce ! » Le parterre a répondu par ceux de : « Vive l'armée ! »

Au cinquième acte, la civière où est emporté le cadavre du principal agitateur est accueillie par les cris de: Mort aux bourgeois, mort aux vaches ! Vive l'anarchie ! qui éclatent formidablement aux galeries supérieures.

La troupe a fait feu: les victimes sont nombreuses; les défilés des civières continuent au milieu d'un vacarme indescriptible, auquel s'associe, à la fin, le parterre lui-même, écœuré de tous ces cadavres qu'on lui présente.

Devant la persistance des cris : assez ! assez ! le rideau a dû être baissé.

Puis on rappelle Sarah Bernhardt pour montrer que c'est à la pièce qu'on en veut, et non à l'artiste.

Paris, 16 décembre. — M. Rochefort, dans l'*Intransigeant* de demain, et M. Turot, dans la *Petite République*, critiquent la pièce d'Octave Mirbeau; par contre, M. Clemenceau, dans l'*Aurore*, fait l'éloge de cette œuvre.

Le déjeuner mensuel des Africains à Paris — La mission Marchand

Paris, 16 décembre. — Le *déjeuner mensuel des Africains* a eu lieu, ce matin, à l'hôtel des Sociétés savantes. La réunion a eu ceci de particulièrement intéressant et émouvant, que M. l'intendant général Barratier, père du capitaine Barratier, qui fait partie de l'expédition Marchand, a entretenu les convives de la marche de la mission, d'après les lettres de son fils.

Pour lui la dépêche de M. Wauters est basée sur de faux renseignements dus à la jalousie de nos rivaux ; elle a été lancée par un agent anglais au Congo belge. Aux dernières nouvelles, la mission était fort bien accueillie par les populations indigènes et il est à supposer que la flottille, qui se compose du *Faidherbe* et d'une dizaine de chalands en acier et en aluminium, navigue librement sur le Nil à l'heure actuelle.

En réponse aux demandes de détails sur le *massacre* de cette mission, un télégramme privé de Brazzaville a répondu : « Absolument *rien* ».

Le tueur de bergers. — La folie du crime

Belley, 16 décembre. — Les médecins de Lyon, MM. Lacassagne, Thierry et Rebatel sont venus prêter serment aujourd'hui devant le tribunal. Vacher a encore simulé la folie en leur présence, persistant à dire qu'il a une maladie qui le force à tuer et qu'il attribue toujours à la morsure d'un chien enragé.

Il dit qu'il n'avouera plus rien tant que les journaux n'auront pas rectifié les abominations écrites sur son compte. Les médecins reviendront encore une fois ici, avant le transfert de Vacher à Lyon. Ce dernier refuse d'être assisté par un avocat pendant les interrogatoires.

La grève des mécaniciens anglais

Londres, 16 décembre. — Le comité nommé par la conférence des patrons et ouvriers mécaniciens s'est mis d'accord sur toutes les propositions des patrons sauf une.

Des délégués assistaient à la réunion, mais, conformément à la nouvelle procédure, ils ne prenaient pas part à la discussion. Le comité fera un rapport qui devra être approuvé par l'assemblée dite plénière de la conférence.

Assassinat d'un acteur anglais, à Londres

Londres, 16 décembre. — M. William Terris, l'acteur anglais peut-être le plus populaire, a été assassiné ce soir, quelques instants après sept heures.

Terris venait d'arriver en fiacre au *Théâtre de l'Adelphie*, lorsqu'au moment où il mettait le pied sur le trottoir, un individu, qu'on suppose être un ancien figurant, nommé Archer, se jeta sur lui, et le poignarda au cœur. Transporté à l'intérieur du théâtre, Terris succomba, un quart d'heure après, malgré tous les soins de médecins accourus. La foule s'est emparée du meurtrier.

L'empereur d'Allemagne chez le prince de Bismarck

Friedrichsruhe, 16 décembre. — L'empereur et le prince Adalbert de Prusse sont arrivés ici ce soir à sept heures trois quarts. Le comte Rantzau les attendait à la gare où il les a salués au nom du prince de Bismarck auquel son état de santé interdisait de se rendre au-devant du souverain. L'empereur et le prince Adalbert se sont rendus au château au milieu des acclamations de la foule. Ils repartiront à huit heures et demie.

Le traité de paix gréco-turc

Constantinople, 16 décembre. — Le Sultan a ratifié le traité de paix.

Athènes, 16 décembre. — A l'unanimité, la Chambre a adopté en première lecture le traité de paix. Seul, le député Phélaretos a protesté.

L'arrêt de la cour de cassation dans l'affaire de Pierre Vaux et de Jean Petit, injustement condamnés, et morts tous deux au bagne

Paris, 16 décembre. — La chambre criminelle de la cour de cassation a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire en revision du procès de Pierre Vaux et de Jean Petit.

On se rappelle que Pierre Vaux et Jean Petit avaient été condamnés en 1852 par la cour d'assises de Saône-et-Loire aux travaux forcés à perpétuité pour incendie volontaire et que tous deux moururent au bagne.

Pourtant, dès le lendemain de leur condamnation, les incendies dont on leur avait attribué la responsabilité avaient recommencé, démontrant l'innocence des deux condamnés. Les véritables auteurs des incendies furent ensuite arrêtés et condamnés à leur tour. Néanmoins, on refusa de reviser le procès des deux innocents. Et il a fallu attendre jusqu'aujourd'hui pour obtenir cette réhabilitation, qui est complète.

La cour de cassation décharge la mémoire de Pierre Vaux et de Jean Petit de leur condamnation. Elle ordonne l'affichage de l'arrêt à Châlon-sur-Saône, à Paris et au dernier domicile des héritiers de Pierre Vaux et Jean Petit. L'arrêt sera inséré au *Journal Officiel* et dans cinq journaux. Enfin l'État est condamné à payer 100,000 fr. de dommages-intérêts à la famille Vaux et 50,000 fr. à la famille Petit.

Réunion du Conseil de Cabinet

Paris, 16 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Méline.

Le ministre des travaux publics a entretenu ses collègues du projet de loi relatif au travail des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer, dont il demandera la discussion pour la séance de demain.

Le conseil supérieur des habitations à bon marché

Paris, 16 décembre. — Le ministre du commerce a *nommé M. Sauzet, député, membre du conseil supérieur* des habitations à bon marché, en remplacement de M. Jules Siegfried, député, élu sénateur.

M. Jules Siegfried, membre du comité local des habitations à bon marché du Havre, président de la société havraise des cités ouvrières, a été nommé membre du conseil supérieur des habitations à bon marché, en remplacement de M. Mallet, administrateur délégué de la même société, démissionnaire, et a été maintenu comme membre du comité permanent du conseil supérieur des habitations à bon marché et comme vice-président de ce conseil.

La nouvelle loi sur l'instruction judiciaire

Tout récemment a été promulguée une loi qui modifie de fond en comble l'instruction judiciaire et qui en particulier oblige les juges d'instruction à ne procéder à l'interrogatoire des prévenus qu'en présence de leur avocat.

On s'est demandé si le bénéfice de l'instruction contradictoire instituée par la nouvelle loi ne devait pas s'étendre également aux interrogatoires préliminaires faits par les officiers de police judiciaire, commissaires de police ou gendarmes.

Le nouveau garde des sceaux, M. Milliard, a mis cette question à l'étude et dès qu'il aura pris ses résolutions, il les fera connaître à la Chambre sous forme de réponse à une question qui lui sera adressée par M. Marcel Habert.

M. Dubout contre M. Brunetière

Le procès intenté par M. Dubout à M. Brunetière, directeur de la *Revue des Deux Mondes*, ne recevra sa solution que dans quinze jours. Le substitut, M. Paillot, a conclu contre M. Brunetière.

La thèse de M. Brunetière a consisté à soutenir d'abord que l'article de la loi sur la presse relatif au droit de réponse ne s'applique pas à *La Revue des Deux Mondes*, qui est non un journal, mais un livre.

M. Brunetière défend ensuite les droits de critique : il développe la réponse qu'il écrivit à M. Dubout. M. Jules Lemaître a fait œuvre de critique, et si les auteurs pouvaient répondre en de longs articles aux critiques, le droit de critique serait illusoire.

L'office national de commerce extérieur

Paris, 16 décembre. — On sait que M. Henry Boucher a déposé un projet de loi tendant à la création d'un office national de commerce extérieur qui serait déclaré établissement public.

Cet office aura pour mission la fournir à nos industriels et négociants les renseignements commerciaux de toute nature pouvant concourir au développement de notre commerce extérieur et à l'extension des débouchés dans les pays étrangers, les colonies françaises et les pays de protectorat.

Il sera installé dans l'immeuble de la chambre de commerce, rue Feydeau, qui a été mis par elle à la disposition du gouvernement.

Le ministre a tenu à associer à l'action de l'État la collaboration intime et le concours effectif des représentants commerciaux.

Pour le fauteuil du duc d'Aumale

M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a reçu hier la lettre de candidature du général du Barail pour le fauteuil du duc d'Aumale.

M. Zola

Pour se soustraire aux manifestations hostiles des étudiants qui se répètent quotidiennement, M. Zola a quitté son domicile de la rue de Bruxelles et s'est retiré dans sa propriété de Médan.

La grâce des docteurs Boisleux et de la Jarrige

La grâce des deux docteurs condamnés à cinq années de réclusion par la Cour d'assises de la Seine est imminente. Déjà la réclusion avait été commuée en prison.

Le docteur Boisleux est à la prison de Corbeil, et le docteur de La Jarrige à la prison d'Étampes, où il occupe la cellule de M. Baïhaut.

La mère du docteur Boisleux est allée habiter Corbeil, afin de pouvoir visiter son fils le plus souvent possible.

Les mécaniciens anglais

Londres, 16 décembre. — On annonce que le comité nommé par la conférence des mécaniciens s'est entendu provisoirement sur les points du litige. Cette entente devra être confirmée par l'assemblée plénière de la conférence.

Le grand incendie de Londres serait dû à la malveillance

Londres, 16 décembre. — Les journaux de ce matin publient le compte rendu de l'enquête faite, hier après-midi, sur le grand incendie qui a détruit plusieurs hectares de constructions dans le centre de Londres.

Il résulte de cette enquête que l'incendie n'a pas été spontané, qu'il n'a pas été causé par le gaz, qu'il s'est produit soudainement et qu'il n'est pas accidentel. De plus, il a éclaté sur deux points à la fois dans les magasins de MM. Walters et Brown ; enfin, M. Brown est la dernière personne qui se soit trouvée dans les magasins avant que l'incendie ait éclaté. Or, M. Brown déclare n'avoir pas eu un seul indice de l'incendie qui, cependant, éclatait trois minutes après son départ. Enfin, aux deux foyers, les flammes avaient une couleur suspecte.

Un sinistre maritime

Victoria, 16 décembre. — Le *steamer Cleveland* a fait naufrage sur les récifs du détroit de Barclay; trois officiers, quinze hommes d'équipage et deux passagers, qui avaient pris place dans trois embarcations, ont sans doute péri, car on n'a reçu d'eux aucune nouvelle. Le capitaine, sept hommes d'équipage et un passager ont été sauvés.

L'insurrection aux Philippines — La paix conclue

Madrid, 16 décembre. — Une dépêche de Manille annonce que la paix est conclue avec les insurgés.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le lancement d'un pont sur le canal. — Depuis une huitaine de jours, une équipe d'ouvriers de l'établissement de Fives est occupée aux travaux longs et difficiles du lancement d'un pont sur le canal, à 200 mètres au-delà de l'écluse du Sartel.

Ce pont, qui mesure 25 mètres de longueur, pèse 90,000 kilogs et sort des ateliers de Fives-Lille. Le lancement en a été complètement achevé dans la journée de jeudi; une foule de curieux s'étaient rendus sur les berges du canal pour être spectateurs de ces travaux.

Le nouveau pont est un des ouvrages les plus importants exécutés sur la ligne de Roubaix-Wattrelos.

Réunion de la Société d'Emulation. — La Société d'Émulation se réunira le lundi 20 courant, à cinq heures et demie du soir; voici l'ordre du jour :

1. Installation de nouveaux membres; 2. Histoire de l'hôpital de Seclin, suite, par M. l'abbé Leuridan; 3. Études sur les greffes humaines et les greffes animales, par M. le docteur A. Ballenghien; 4. De l'hygiène à l'Exposition de Bruxelles, par M. le docteur A. Faidherbe; 5. Notes sur la commune d'Hem et ses seigneurs par M. Th. Leuridan père; 6. Présentation de la candidature d'un nouveau membre titulaire.

A propos du projet de loi sur la dénaturation des alcools. — Les négociants en spiritueux de l'arrondissement organisent une réunion qui aura lieu, samedi, à deux heures, dans la salle de M. Mullez, Grand'Place, 10, à Lille.

Les cours publics donnés à Roubaix par les Facultés catholiques. — M. E. Dutilleul, frappé par un deuil de famille, ne pourra pas donner, vendredi soir, 17 décembre, sa première conférence, qui est remise au vendredi soir, 7 janvier.

Les auditeurs des cours publics auront remarqué dans le programme imprimé, que la soirée du vendredi 24 décembre (veille de Noël), et celle du vendredi 31 décembre, ont été laissées libres. D'ici la fin de l'année, il n'y aura donc qu'une conférence par semaine, les mardis 21 et 28 décembre.

En 1898, les cours recommenceront le vendredi 7 janvier et se continueront régulièrement les mardis et vendredis de chaque semaine.

Le recensement des chevaux. — Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, juments, mules et mulets, qu'ils doivent effectuer, avant le 20 décembre courant, à la mairie de Roubaix (bureau militaire), la déclaration de leurs animaux.

Les retardataires sont passibles d'une amende variant de 25 à 1000 *francs. Ceux qui auront fait sciemment* une fausse déclaration encourrent une pénalité double.

La réunion mensuelle des Anciens sous-officiers français. — La commission de la Société des anciens sous-officiers français nous prie de rappeler aux sociétaires que la réunion mensuelle, générale et obligatoire, aura lieu dimanche prochain 19 décembre, à 5 heures très précises du soir, au café Delattre. Voici l'ordre du jour : Acceptation des candidats et disposition à prendre pour le prochain concert suivi de bal.

La « Ruche Roubaisienne ». — *Avis aux entrepreneurs.* — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La *Ruche Roubaisienne* informe Messieurs les entrepreneurs, qu'elle met en adjudication, suivant plan et prix déposés chez le directeur des travaux, 5, rue Descartes, la construction d'un aqueduc au Blanc-Seau, rue Droulers-Prouvost et rue du Buez.

« Elle prie les entrepreneurs qui ont exécuté leurs travaux de déposer au plus tôt leurs mémoires approuvés au siège, pour en obtenir le règlement définitif. »

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — Journée du jeudi 16 décembre : hommes et femmes, 750; enfants, 353. Refuge, 29 lits occupés.

Un petit garçon mordu par un chien. — Jeudi matin, vers dix heures, le fils de M. Louis Félix, cabaretier, place de la Liberté, jouait à quelques pas du domicile de ses parents, quand vint à passer un chien qui s'élança sur lui et le mordit au poignet. Le petit garçon, Gaston, âgé de quatre ans, courut, tout *en pleurs*, chez lui ; quant au chien, il s'attaqua à un de ses congénères, qu'il *mordit également*. La police, informée, fit abattre les deux animaux, et, à la suite de recherches, l'on apprit que le chien qui avait mordu le petit Gaston appartenait à M. Émile Boucher, rue de la Vigne. L'animal a été soumis à l'examen d'un vétérinaire.

Un accident, boulevard Gambetta. — Un accident s'est produit jeudi matin, à dix heures, au boulevard Gambetta : un vieillard septuagénaire, Alphonse Baudrenghien, en voulant descendre de la voiture de son gendre, marchand de légumes, glissa sur le marchepied et tomba sur le pavé; relevé aussitôt et conduit dans un estaminet voisin, où il reçut des soins empressés, on constata qu'il s'était fracturé le bras gauche; un médecin qu'on était allé prévenir et qui vint visiter le blessé, a déclaré que ce dernier, vu son grand âge, devrait garder un repos de six semaines.

Croix. — *Une conférence organisée par l' « Union Sociale et Patriotique ».* — Dimanche 19 décembre, à quatre heures du soir, estaminet Fidèle Daal, à la Croix-Blanche, grande conférence; M. Chatteleyn, avocat, prendra la parole. Ordre du jour : l'Union sociale et le collectivisme; formation de la section du Crechet.

Wasquehal. — *Distribution des vêtements aux enfants pauvres.* — Jeudi matin, à neuf heures et demie, a eu lieu, dans une des salles de la mairie, sous la présidence de MM. Leurdan-Brulois et Adolphe Gros, adjoints, et M. Victor Delourme, conseiller municipal, une distribution extraordinaire de vêtements aux élèves pauvres fréquentant les écoles de la commune, y compris l'école libre des Sœurs. 500 paires de sabots, 450 paires de bas 130 caleçons ont été distribués à ces enfants.

— *Anciens militaires « Le Ralliement ».* — Par suite de la soirée récréative qui sera donnée dimanche prochain, 19 décembre, dans la salle du « Beau Passage », tenue par M. Lejeune-Mullez, la réunion mensuelle de la société d'anciens militaires « Le Ralliement », sera remise au dimanche suivant, 26 courant.

Leers. — *Les fournitures du Bureau de Bienfaisance.* — Il sera procédé à la mairie le 27 décembre, à 3 heures du soir, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, du pain et du charbon nécessaires au service du Bureau de Bienfaisance pendant l'année 1898.

Willems. — *La fraude.* — Dans la soirée de mercredi, deux préposés de douane, Charles Huquet et Jean Barthe, de service au Vent-Blanc, aperçurent, venant de la Belgique, deux hommes qui à leur vue prirent la fuite abandonnant la charge qu'ils portaient. Ils se mirent à leur poursuite et le douanier Maquet réussit à arrêter l'un des deux fraudeurs. C'est un tisserand d'Hem, Émile Bonte, âgé de 45 ans. Les ballots qu'ils avaient laissés sur les lieux contenaient du café vert et du poivre en grains pour une valeur de 250 francs. Bonte a été écroué à Lannoy.

Hem. — *Un nouvel incendie.* — Nous avons appris jeudi soir, à une heure très avancée de la nuit, qu'un incendie venait de se déclarer dans la direction d'Hem et de Forest; probablement une ferme a été la proie des flammes qu'on a vu poindre vers neuf heures et demie et s'éteindre à onze heures.

Ascq. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal d'Ascq, dans sa réunion de jeudi soir, a voté l'agrandissement du nouveau cimetière et la désaffectation de l'ancien. Nous donnerons demain le compte-rendu de la séance.

Communications

LA FANFARE DE LAMPERTIES « Les Enfants du Nord ». — La commission administrative rappelle à messieurs les sociétaires la répétition lundi 18 courant, à neuf heures du soir, en vue d'un concert et d'une nouvelle tenue.

FANFARE DELATTRE. — Les musiciens de la fanfare Delattre sont priés de se trouver aujourd'hui vendredi, au local de la société, pour assister à la répétition générale et recevoir une communication très importante.

PHILHARMONIQUE DE JEAN-GUISLAIN. — La commission prie les sociétaires de ne pas manquer à la répétition générale du samedi 18 courant ; plusieurs communications importantes seront faites au sujet du concert du 25 courant. Présence indispensable.

L'HIVER, L'ÉTÉ

En toute saison, les gourmets **ne mangent que le beurre d'Oosteamp**, le plus fin, le meilleur de tous les beurres.

Le kilog. **3,30**

Dépôt central : **Rue du Bois, 13**. *Dépôts et succursales* : voir la liste en 4e page. 2364

BELLE JARDINIÈRE

Succursale de Lille, 177, Boulevard de la Liberté

Couvertures de chevaux. — Couvertures de voitures

26137—43770

SIROP PECTORAL DELABARRE

Prenez le sirop pectoral **Delabarre**. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon: 1 fr. 40, pharmacie Delabarre, rue d'Inkermann, 51, Dilly, rue Notre-Dame, 32. 25239—43704

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
depuis **3** fr. le cent. — IMPRIMERIE ALFRED REBOUX
AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

« Union démocratique chrétienne du Nord. » — La section de Wattrelos organise pour dimanche prochain, à quatre heures et demie, chez M. Lagache-Dujardin, estaminet du Crétinier, une réunion dans laquelle un membre de la section roubaisienne parlera de « l'utilité de l'action démocratique chrétienne ».

Pédale Wattrelosienne. — Le banquet de la société aura lieu le 25 courant, jour de Noël, à trois heures de l'après-midi. Dimanche prochain, à deux heures et demie, sortie des sociétaires.

Une conférence à l'école des garçons du Centre. — M. Denenbourg, instituteur à Roubaix, donnera dimanche, à 4 heures, une conférence à l'école de la rue du Bureau. Il retracera l'histoire anecdotique de la formation de la Prusse et la préparation à la guerre de 1870. Il y aura des projections lumineuses.

Jalousie de fraudeurs. — Deux fraudeurs de profession, Léopold et Edmond Devlieger père et fils, et leur voisin, Émile Vandecastel, demeurant Vieille-Place, se sont mutuellement porté des coups, le fils Devlieger, qui vient de sortir de prison, ayant pris à partie Vandecastel, l'accusant de l'avoir dénoncé à la douane.

La mère Devlieger s'étant elle-même interposée reçut de Vandecastel un coup de bâton qui lui fit regretter son entremise.

Epilogue d'un concours de lapins. — L'exposition de lapins domestiques qui a eu lieu estaminet Pinquet, au Sapin-Vert, a donné lieu à un incident. Un exposant, M. Vanbever, tisserand, avait chargé un de ses amis d'exposer pour son compte un lapin blanc magnifique, valant quinze francs. Le lapin ne fut pas restitué à son propriétaire; celui-ci a porté plainte, ne voulant pas qu'on lui fasse le coup du lapin.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Le banquet des brasseurs. — Tandis que la perception des droits d'octroi sur la bière s'effectuait au moyen d'un *abonnement*, les brasseurs de la ville avaient formé entre eux un syndicat en vue de régler, suivant leur production, le prorata à la charge de chacun dans la somme à payer à la ville.

Maintenant que le régime de l'exercice a succédé à l'abonnement, chaque brasseur devant acquitter individuellement les droits, le syndicat n'a plus de raison d'être, du moins pour cet objet ; toute la corporation a tenu à se réunir en un fraternel banquet, avant de reprendre sa liberté d'action.

Guidés par une pensée très louable, les brasseurs ont voulu associer à cette fête tout leur personnel. C'est ainsi que jeudi après-midi un dîner de cent-soixante couverts était servi dans la grande salle de l'hôtel du Cygne.

Le banquet était présidé par M. Taffin-Binauld, président du Syndicat des Brasseurs du Nord et de l' « Union des Brasseurs de France ».

La presse locale était représentée à cette fête.

A la table d'honneur avaient pris place tous les brasseurs de Tourcoing sans aucune exception ainsi que leur syndic, M. Antoine Delplanque.

Les maîtres variets et les garçons brasseurs, portant le tablier bleu, consigne de la corporation, étaient rangés à toute une série de tables.

Au dessert, M. Théodore Desurmont a pris le premier la parole. Il a fait allusion au régime de l'exercice qui débute ce jour même. Cette innovation, a-t-il dit, a du moins cela de bon de nous avoir tous réunis ici et de permettre au tablier du garçon brasseur de fraterniser avec la redingote du patron.

Il a ensuite présenté l'hommage de la reconnaissance de tous les brasseurs à M. Taffin-Binauld, qui avait bien voulu accepter la présidence du banquet.

Je n'ai pas besoin — a-t-il ajouté — d'insister sur la grande renommée dont jouit votre très distingué président et je lève mon verre en son honneur.

Applaudissements prolongés.

M. Taffin-Binauld, très touché de l'ovation dont il est l'objet, a répondu à peu près en ces termes :

Je remercie M. Théodore Desurmont des éloges qu'il vient de m'adresser : je voudrais pouvoir les mériter. Je remercie aussi la corporation qui m'a fait l'honneur de me confier la présidence de cette fête.

Vous avez tenu à donner à cette réunion une signification particulière : elle n'en a qu'une à mes yeux : c'est la confraternité qui existe dans notre corporation entre patrons et ouvriers.

M. Taffin-Binauld fait ensuite l'historique du syndicat qui, dans une existence assez courte, a pu déjà récompenser de nombreux garçons brasseurs.

Je crains — poursuit-il — que le public « né malin » ne vienne découvrir un certain rapprochement entre le banquet et la récente délibération du Conseil municipal. Il n'en est rien. On nous a infligé une mesure injuste, mais vous êtes de bons citoyens : vous avez pris votre parti en braves et grâce à votre travail persévérant, vous pourrez encore maintes fois répéter : «Saint Arnould n'est pas mort, car il vit encore.» (Cris de vive M. Taffin !)

Il n'en est pas moins vrai, dit encore M. Taffin-Binauld, que vous avez compris les manœuvres hostiles dont vous vous êtes senti atteints. Ces manœuvres n'ont fait qu'affirmer davantage une solidarité d'intérêts et une communauté d'efforts. Voilà seule l'idée qui a procédé à l'organisation de ce banquet; il n'en est pas d'autre.

A la Chambre on n'a pas mieux traité les brasseurs. Après la guerre les taxes ont été majorées; mais tandis que la bière supportait une aggravation de taxe, le vin était dégrevé.

Si une réduction a été obtenue ensuite pour la bière, c'est grâce aux brasseurs du Nord. Espérons que nos hommes politiques auront plus d'impartialité quand il s'agira de taxer le vin et la bière.

M. Taffin, poursuivant le même ordre d'idées, énumère les droits multiples auxquels les brasseurs sont assujettis.

Suivant l'orateur, « l'abonnement servait à parer à l'injustice des bières différentielles », mais — ajoute-t-il — il existe un parti qui s'efforce à supprimer l'abonnement. Pourquoi ? — Pour augmenter, paraît-il, les emplois. Saluons en passant cette idée géniale Ainsi donc il y aura quatre-vingt-dix-neuf fonctionnaires et un tout petit contribuable. Dernier perfectionnement : suppression du tout petit contribuable. (Rires.)

Ensuite, M. Taffin-Binauld fait l'éloge du syndic, M. Delplanque, et en remerciement des services si dévoués qu'il a rendus à la corporation, lui offre un service d'argenterie.

Il termine en recommandant au personnel ouvrier de ne se livrer à aucune manifestation dans la rue et il boit à la santé de toute la Brasserie tourquennoise.

Le discours de M. Taffin-Binauld a été fréquemment interrompu par les applaudissements.

M. Liagre s'est fait l'interprète des ouvriers pour remercier la corporation de l'accueil si bienveillant qui leur a été réservé, puis M. Paul Dudry a porté la santé de la presse.

L'église Saint-Jacques. — Nous devons compléter les indications que nous donnions dans notre précédent numéro, afin de bien établir les services que rend encore comme chapelle de secours, notre vieille église Saint-Jacques.

Nous avons consulté, à cet effet, l'horaire des cérémonies du culte le dimanche. A 6 heures 1/2, messe pour les flamands; à 8 heures 1/4, messe chantée pour les enfants ayant fait leur première communion et appartenant aussi bien aux écoles communales qu'aux écoles libres. A 9 heures 1/2, messe pour les enfants de toutes les écoles. A 1 heure 3/4, vêpres encore réservées aux enfants de toutes les écoles. A 4 heures, vêpres ou salut pour les flamands.

Quatre fois par semaine le catéchisme se fait aux filles dans l'église Saint-Jacques.

On voit que ce vieux monument n'est pas inutile.

Quant aux dégâts qu'y ont causé les dernières tempêtes ils ne sont pas aussi importants que nous le supposions tout d'abord. Il s'agit simplement de quelques avaries à la toiture, comme il s'en produit chaque année en hiver et qui sont très facilement réparables.

Bien que datant de la fin du XVIIe siècle, l'église St-Jacques a été si solidement bâtie qu'elle peut résister aux ravages du temps et nous espérons encore la voir debout longtemps encore, car c'est là aussi un souvenir cher aux Tourquennois.

Tirage d'obligations. — Il a été procédé le 15 décembre, à l'Hôtel-de-Ville, au 27e tirage de l'emprunt de 2,250,000 fr., pour l'installation de l'usine à gaz. Il a été extrait de la roue les 96 obligations ci-après, remboursables, à partir du 15 janvier prochain, à 498 fr.94.

La séance était présidée par M. Senélar, adjoint, assisté de MM. Leplat et Ducoulombier, conseillers municipaux, et en présence de M. Butté, receveur municipal.

3270	2992	2568	121	845	4393	1857	3923
4293	656	4769	178	2111	2747	1093	3993
470	1591	4698	1502	3717	2209	2785	1111
3329	4166	4161	4183	2202	2832	2570	805
2182	4172	3496	3828	2969	2382	704	4194
2773	4523	457	3967	1712	1070	1189	2310
485	3810	2753	1127	2985	512	3531	1859
3236	2190	4673	4055	3105	4865	2149	1530
1512	1116	4704	634	4718	2574	3819	4794
1846	2407	4758	3352	3679	4297	1963	2939
3987	4770	4810	2649	3540	1899	4736	2869
278	1179	2992	4700	1969	3529	3075	975

Le tirage terminé, la roue a été refermée et la clef en a été remise entre les mains du président ; puis scellée de cachets en cire rouge, aux armes de la Ville et transportée ensuite à la recette municipale.

Cours publics donnés à Tourcoing par les Facultés catholiques. — M. le docteur Lemière, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine, inaugurera vendredi soir 17 décembre, à huit heures un quart, place Leverrier, une série de conférences, qui promet d'offrir le plus grand intérêt. Le savant hygiéniste parlera *de la mortalité infantile, ses causes, ses remèdes.*

Caisse d'Epargne. — *Livrets complets.* — *Remboursements des excédents.* — Dans sa réunion, en date du 14 décembre, le conseil de direction de la Caisse d'épargne de Tourcoing a décidé la création, pendant le 1er trimestre de l'année, d'une séance supplémentaire exclusivement réservée au règlement des livrets complets et des paiements des intérêts sur lesdits livrets.

Cette séance supplémentaire se tiendra le jeudi, jour du marché, de dix heures à onze heures et demie, à partir du jeudi 13 janvier.

Cérémonie en l'honneur de l'Enfant Jésus en l'église du Sacré Cœur. — Dimanche prochain, 19 décembre, une cérémonie en l'honneur de l'Enfant Jésus de Prague, aura lieu en l'église du Sacré-Cœur, aux vêpres de trois heures. Il y aura un sermon spécial sur l'excellence de cette dévotion, qui prend de jour en jour une plus grande extension.

La statue de l'Enfant Jésus miraculeux sera exposée, sur un autel spécial, pendant quarante jours. Toutes les messes basses seront dites à cet autel.

On distribuera dimanche, après l'office, de petites brochures illustrées, qui racontent l'histoire de l'Enfant Jésus miraculeux et les principaux miracles qu'il a opérés.

Une conférence sur la sténographie. — On nous prie d'annoncer que le samedi 18 courant, à huit heures un quart très précises du soir, une conférence sur l'utilité de la sténographie sera faite à l'école de garçons de la rue du Calvaire par M. Dazin, sténographe du Conseil municipal. De nombreuses projections agrémenteront la conférence.

Toutes les personnes ayant fait de la sténographie ou désireuses d'en connaître les avantages au point de vue commercial sont invitées à y assister.

Les jeunes gens faisant partie de l'association amicale des anciens élèves sont tout particulièrement invités à ne pas manquer.

Nouvelles avaries à la conduite maîtresse des eaux potables. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, un *tuyau a éclaté à la canalisation de la rue Houchard dans* la partie comprise entre les rues de Menin et Sainte-Germaine; *à cet endroit, l'écoulement des eaux ne pouvait* se faire que très lentement et quelques rez-de-chaussée ont été plus ou moins inondés, jusque dans les rues des Phalempins, St-Louis et de la Latte.

Les réparations ont été commencées le matin et poussées pendant toute la journée avec la plus grande activité.

— La même nuit à 5 heures du matin, un autre tuyau a sauté rue des Glaisnes; il s'est produit une profonde excavation. Les réparations ont été entreprises aussitôt et terminées dans la journée.

Un homme d'équipe victime d'un grave accident à la gare. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers quatre heures du matin, un homme d'équipe de la gare, Henri Deryck, âgé de 25 ans, demeurant de la Blanche-Porte, aidait à manœuvrer une rame de neuf wagons sur la voie n° 9.

En faisant des efforts pour serrer un frein, il perdit l'équilibre et tomba si malheureusement que son pied droit porta sur le rail et fut atteint et en partie écrasé par la roue.

M. le docteur Fichaux fut appelé en toute hâte pour donner les soins au blessé qu'il a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Le pied a été gravement atteint, cependant il n'existe pas de fracture et on espère que l'ouvrier ne restera pas estropié.

Vol commis dans une voiture. — Jeudi matin, pendant qu'un fermier était descendu de sa voiture pour déposer quelques bidons de lait chez M. Antoine Delannoy, rue d'Orléans, un audacieux malfaiteur lui a enlevé deux pains de cinq livres et trois pièces de beurre, qu'il a retirées d'un panier.

Halluin. — *Conseil municipal.* — *Séance du 16 décembre 1897.* — La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Phalempin, premier adjoint, qui remplace M. Paul Lemaître, maire, empêché. Dix-neuf conseillers sont présents. M. Sion est nommé secrétaire pour la session.

Il est d'abord procédé à la nomination des commissions chargées de la revision des listes électorales.

Le Conseil vote successivement et sans discussion les crédits nécessaires à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires, des chemins ruraux, des rues et sentiers; vote d'un crédit supplémentaire pour l'achèvement des travaux du chemin du Pèlegrin.

Il sera construit conformément à la demande de la ville de Menin un tronçon d'aqueduc sur le chemin de grande communication n° 13 aux abords de la route de Lille.

SUBVENTION A UN INSTITUTEUR. — Vote d'une subvention en faveur de M. Dupont, qui n'était pas traité sur le même pied que ses collègues.

LE RECENSEMENT CHEZ LES BRASSEURS. — Le travail avait été fait jusqu'ici par les employés de la régie, à qui il était alloué une somme de 300 francs. C'est maintenant le receveur central de l'octroi qui en est chargé, et il demande que le même traitement lui soit alloué. Les avis sont fort partagés et il faut avoir recours à un vote par bulletins, qui donne le singulier résultat ci-après :

Pour qu'il ne soit donné aucun traitement 7 voix, pour 300 francs 5 voix, pour 200 fr. 4 voix.

Il est fait une cote mal taillée et il est accordé 200 fr.

CRÉATION D'UN BOULEVARD. — Le projet est déjà ancien; le boulevard, qui partirait du gravier de Bousbecque, couperait le chemin de fer, au passage à niveau du chemin de la Grand-ville, passerait au pied du Mont, etc.; il serait de la plus grande importance pour la prospérité d'Halluin. Il est donné lecture d'une pétition d'un grand nombre de propriétaires qui exposent les raisons qui militent en faveur du projet. Il serait donné à ce boulevard une largeur de 25 mètres.

La pétition sera examinée avec la plus grande bienveillance.

LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE. — La société de gymnastique l'Halluinoise, qui doit prendre part au grand concours de Béthune, en 1898, sollicite une subvention.

Les conseillers font le plus grand éloge de cette société qui se prépare à la lutte avec ardeur et persévérance.

La demande est prise en sérieuse considération. La somme sera fixée à la session de février.

BUREAU D'OCTROI. — La ville avait proposé de prendre à bail, au loyer de 400 fr., pour y établir un bureau d'octroi, une maison au gravier de Bousbecque. Le Préfet a fait observer qu'il serait préférable de faire construire un bureau d'octroi et de reporter la dépense sur plusieurs exercices. Il en est ainsi décidé : le bureau sera construit au hameau de Malplaquet et les *intérêts pour les avances de l'entrepreneur lui seront réglés au* taux de 6 0/0.

AUDIENCES FORAINES. — Le Conseil d'arrondissement avait émis le vœu, à la session de septembre, qu'en raison de la population toujours croissante de la ville, des audiences de justice de paix, *civiles, de simple police et de conciliation, fussent* tenues mensuellement à Halluin.

Des renseignements dont on s'est entouré, il résulte que les frais de vacations du juge, de son greffier, de l'huissier, ne s'élèveraient pas à moins de 4,000 francs, sans compter le local.

L'attitude de la plupart des conseillers ne laisse aucun doute sur l'accueil qu'ils réservent à la proposition : M. Sion lui-même dit qu'en sa qualité de conseiller d'arrondissement, signataire du vœu, il ne peut le déjuger ; mais que comme conseiller municipal, *il ne peut que se joindre à ses collègues.*

Avis défavorable à l'unanimité.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — La liste des familles qui sont appelées à participer à l'assistance médicale gratuite est approuvée.

Les cahiers des charges pour les diverses adjudications de fin d'année sont approuvés.

SERVICE DES EAUX. — Approbation du projet de budget pour 1898.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Vote d'une subvention supplémentaire de 2,500 francs. — La séance est levée à 6 h. 35.

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS DE LA CROIX-ROUGE. — La commission de la société des Anciens sous-officiers et soldats prie instamment les membres de la dite société d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 19 courant, à 5 heures du soir, au siège de la société, estaminet de la Croix d'Or, rue de la Croix-Rouge, 269. Le président fait appel aux soldats libérés à venir se joindre à leurs amis et qui auraient été omis d'être convoqués.

LILLE

Suites mortelles d'un accident à Lille. — Le commissionnaire public Louis Leroy, âgé cinquante-quatre ans, demeurant rue de la Halloterie, qui récemment fut renversé et écrasé par un camion de brasseur, a succombé aux suites de ses blessures.

LA SAINTE-CECILE

Roubaix. — Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur annonçant que la fanfare catholique de Roubaix « La Liberté », exécutera dimanche 19 courant à Notre-Dame, les morceaux suivants :

La Liberté, ouverture de Martin; Venite Adoremus de Th. Lajearte; la Grande prière des Francs de Buot, 30 exécutants.

Ce concert religieux donné en l'honneur de sainte Cécile promet d'être des plus brillants et de répondre à la réputation déjà solide de la jeune société.

Nous croyons savoir que dimanche 26, elle ira à l'église Saint-Martin, durant la messe de midi, pour offrir au vénérable doyen qui célèbre ses noces d'or, une belle exécution, qui sera l'expression harmonieuse de la gratitude et des filiales félicitations de toute la paroisse.

Croix. — *Union Symphonique.* — Cette société donnera, dimanche prochain, à la messe de dix heures, à St-Martin, sa première audition de Ste-Cécile; à cette occasion, elle prie tous les membres de bien vouloir se réunir au local à neuf heures précises.

En Vente

A LA LIBRAIRIE DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
71 — GRANDE-RUE — 71

ANNUAIRES DE 1898 | **-AGENDAS-** DE BUREAUX

A l'Académie de médecine. — *Récompenses.* — Outre le prix de 1,200 francs décerné à M. le docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur à Lille, dans la dernière séance de l'Académie de médecine, pour un mémoire sur la guérison des maladies reconnues incurables, les récompenses suivantes ont été distribuées aux personnes ci-après de notre région :

Rappel de médaille d'or au docteur Wilm, de la Faculté des sciences à Lille; médaille d'argent au docteur Faidherbe, de Roubaix, sur la fièvre ganglionnaire; rappel de médaille d'argent au docteur Favier, major de 1re classe au 145e d'infanterie à Maubeuge, étude sur la diphtérie ; rappel de médaille d'argent au docteur Gorez, à Lille, rapport sur les épidémies dans le Nord en 1895.

Rappel de médaille de bronze au docteur Renard, directeur du service de santé du 1er corps d'armée, pour ses ouvrages sur la diphtérie et la fièvre typhoïde.

Médaille de bronze : Mme Delannoy, sage-femme à Lille ; Mme Gugelot, interne à l'hôpital Sainte-Eugénie à Lille ; Mme Martin, sage-femme, Halluin ; Mme Bastien-Goubet, sage-femme, Beauvois (Nord); M. Devriès, Nomain ; Mlle Lustre, Halluin ; Mme Marchand, Beauvois (Nord); Mme Petit, Bruay; Sœur Saint-Paul, Haubourdin ; Sœur Anne, Lannoy ; Mme Turpin, Bruay : Mme Vairon, Wattrelos.

UN DRAME A BOULOGNE-SUR-MER

PÈRE, FILS ET BRU

Mercredi matin, vers onze heures, dit l'*Écho du Nord*, un négociant de la rue Damrémont à Boulogne-sur-Mer, a été surpris par son fils, en flagrant délit, avec la jeune femme de ce dernier.

Le fils a tiré sur son père plusieurs coups de revolver, dont un seul a porté.

La blessure est assez grave. La justice informe.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 16 décembre 1897.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — UNE FEMME FRAPPÉE A COUPS DE TRANCHET RUE DE TOURCOING, A ROUBAIX. — Joseph Depreter, 31 ans, cordonnier à Roubaix, a vécu pendant un certain temps avec une ouvrière, Philomène Vauhove, femme Dewaegeneere, rue du Fort à Roubaix. Il y a quelque temps, cette femme le quitta.

Depreter partit alors en Belgique; il y a quelques jours il revint à Roubaix, où il s'installa rue Archimède. Jeudi dernier 9 décembre, il attendit la femme Dewaegeneere au moment où, le matin, elle se rendait à son travail, et lui demanda de l'argent. Le soir, il revint encore l'attendre, vers 7 heures, à la sortie de l'usine, chez M. Puis, fabricant de voitures d'enfants, rue de la Barbe d'Or, et se posta rue de Tourcoing, tout près de la rue Jacquart. Aussitôt qu'elle arriva, il se précipita sur elle, la *saisit à bras-le-corps et lui porta plusieurs coups de tranchet*, notamment au cou, aux bras et aux mains. Les *blessures, heureusement, ne sont pas graves.* Joseph Depreter est condamné à 2 mois de prison.

UN MENDIANT. — Marc Ghilbert, qui est âgé de 62 ans, sans domicile fixe, comparait sous la double prévention de mendicité et d'infraction à un arrêté d'expulsion. Il a été arrêté le 10 décembre rue des Piats, à Tourcoing,

---

FEUILLETON DU 18 DÉCEMBRE 1897. — N° 212

Le Courrier de Lyon

PAR

MARC MARIO

LII

SPECTACLE FORAIN

Mais La Fouine, ayant réfléchi depuis cet événement, pensait différemment.

— Je ne le crois pas, répondit il simplement. A quoi ce nouveau crime lui aurait-il servi ?

— A se débarrasser d'un témoin compromettant.

— Il y a autre chose là-dessous, dit La Fouine. Le bandit qui s'est emparé du nom du duc des Roziers peut disparaître à son gré, sans laisser de trace. Il a une fortune à son service, et, pour moi, c'est ce qu'il a de plus sage à faire.

— Mais Richeaume qui le connaissait, observa Pétrus, le gênait sans doute ; qui sait si Richeaume n'avait pas découvert son identité, s'il ne savait pas qu'il n'était que l'ancien valet du duc des Roziers et s'il n'avait pas entrepris de ce chef un chantage qui devenait insupportable, exigeant, menaçant même ?

— J'ai songé à cela, répondit La Fouine, mais non, ce n'est pas ça. — Lenormand n'avait pas besoin d'assassiner Richeaume.

— Alors, qui l'aurait tué ?

— J'entrevois dans ce crime la main de Dubose.

— La main de Dubose !

— N'est-ce pas lui qui a assassiné le comte de Bellenave sur les ordres du prétendu duc ?

— Mais alors, si c'est Dubose qui a assassiné Richeaume, dit l'agent lyonnais, c'est peut-être sur l'ordre de Lenormand qu'il a agi.

— A cela, répondit La Fouine, je ne puis que répéter ce que je disais tout à l'heure : Je ne vois pas que Claude Lenormand ait un intérêt assez grand à la mort de Richeaume pour le faire assassiner. En tous cas, cela nous démontre une chose : c'est que le faux duc, et, probablement aussi, son gredin de gendre, sont toujours à Lyon.

— Je le crois, dit Isabelle.

— J'ai voulu, en venant vous apprendre cela, citoyenne, vous donner un conseil. Lorsque Dubose a été arrêté, il habitait du côté de l'île Barbe. Qui sait si ce ne serait pas par là que loge le misérable que nous cherchons ?

Pétrus fut de cet avis.

On le discuta de toutes les façons et tout le monde fut d'accord pour admettre que Dubose devait être logé dans le voisinage de l'habitation du faux duc à l'époque de l'assassinat de Joanny Bellenave.

La vicomtesse de Mondétour prit soudainement une résolution. Dès le lendemain, elle se mettrait en quête d'une propriété à louer à l'île Barbe ou dans les environs, et elle s'y installerait. Peut être *parviendrait elle ainsi à découvrir le misérable* qu'elle avait résolu, plus que jamais maintenant, de *livrer à la justice.*

Il y aurait bien une difficulté que l'on prévit. Claude Lenormand avait sans doute opéré une transformation qui le rendait méconnaissable. Isabelle de Mondétour ne connaissait que le duc des Roziers avec sa barbe blanche, tel qu'elle l'avait vu à la cour d'Autriche, au château de son père, et chez sa sœur, la marquise de Lampierre, à Pie-Levant. Il fallait qu'elle revit Guillaume Bon, l'ancien valet de chambre du comte de Bellenave, qui pourrait lui dire comment était le misérable, lui qui l'avait connu.

Elle y alla, en effet.

Caroline, la domestique qui avait été au service de Joanny Bellenave et qui était restée auprès du vieux serviteur de son maître, la reconnut.

— Ah ! madame la vicomtesse, dit-elle sans se conformer aux démocratiques appellations usitées à cette époque, quel bonheur de vous revoir ! Est ce que l'on a des nouvelles de l'assassin ?

— Non, ma fille ; je viens voir ce brave Guillaume pour lui demander quelques renseignements.

— Guillaume est en ce moment avec une jeune femme que je ne connais pas... Mlle de la Tour-Landy, d'après ce qu'elle m'a dit.

— De la Tour-Landy !

— Oui, madame la vicomtesse.

— Je connais ce nom-là ! C'est une femme brune de vingt-huit à trente ans ?

— Peut-être bien, mais elle ne les paraît pas.

— Assez jolie, seulement l'air, et surtout le regard, un peu dur.

— Ah ! madame la vicomtesse la connaît ?

— Elle vous a dit ce nom-là ?

— Elle est venue il y a près d'une demi-heure, et elle m'a dit de demander à Guillaume s'il pouvait lui donner un renseignement dont elle avait besoin. C'est alors que je lui ai demandé si elle connaissait Guillaume. Elle m'a répondu que Guillaume connaissait sa famille et elle m'a dit comme ça : Dites-lui que je suis Mlle de la Tour-Landy.

— C'est la Bréban.

— La Bréban ! Alors c'est un faux nom qu'elle m'a donné.

— Non, ma bonne Caroline. Elle est bien la fille du comte de la Tour-Landy. Menez moi auprès de Guillaume ; je serai bien aise de la voir.

LIII

RÉVÉLATIONS

En dehors des préoccupations que la Bréban s'était généreusement créées pour arriver à faire découvrir les véritables assassins du courrier de Lyon, nous savons que cette femme surprenante s'était donné la mission sacrée de venger sa mère.

On se souvient de quelle façon Madeleine, qui s'était toujours considérée comme la fille du père Bréban, le fermier de Dijon, avait appris que sa mère était la comtesse de la Tour-Landy.

La Bréban avait résolu de passer sa vie tout entière, s'il le fallait, à poursuivre celui qui était cause de son malheur.

Se trouvant à Dijon, elle voulait essayer de se procurer quelques renseignements qui la mettraient sur la piste de l'homme qu'elle pourchasserait ensuite jusqu'à ce qu'il eût expié son abominable forfait.

Le père Bréban était mort. Son fils, — le soi-disant frère de Madeleine, — était dans le Jura, où il s'était marié. Elle chercha à Dijon d'autres personnes qui pouvaient avoir connu sa mère. Léonie Fourneret, la servante dévouée qui avait soigné la comtesse de la Tour-Landy jusqu'à sa mort, était vivante encore ; mais elle ne savait rien. Combien de fois déjà Madeleine l'avait-elle interrogée à ce sujet ?

Léonie n'avait pu que lui nommer toutes les personnes que le comte et la comtesse de la Tour-Landy connaissaient. La Bréban en avait dressé une liste qu'elle avait étudiée plus de mille fois.

Les renseignements qu'on lui fournit l'amenèrent chez Joanny Bellenave.

Caroline la reçut.

Elle demanda le citoyen Bellenave. La domestique lui apprit l'assassinat.

Ce fut une consternation qui s'empara subitement de la vaillante fille. La mort du comte de Bellenave, c'était pour elle l'évanouissement complet des espérances qu'elle avait conçues. Lui mort, c'était fini. Où chercherait-elle maintenant ? La Bréban sentait sa vengeance lui échapper.

Caroline, sans comprendre ce qui se passait en elle, en eut compassion. Elle sentit que la nouvelle de la mort tragique de son maître frappait douloureusement cette jeune femme qu'elle ne connaissait pas, mais qui, du premier coup, avait conquis ses sympathies.

— Vous aviez sans doute quelque chose d'important à dire à mon pauvre maître ? lui demanda-t-elle.

— Oh ! oui, répondit Madeleine.

— S'il s'agit de quelque chose que Guillaume connaisse, il peut se faire qu'il sache vous répondre.

— Guillaume !

— Oui, le vieux valet de chambre de... du citoyen Bellenave.

— Dites du comte de Bellenave.

— Quoi !... vous savez ?

— Le comte de Bellenave était un ami de ma famille. Je suis la fille de la comtesse de la Tour-Landy...

— Mon Dieu... mademoiselle...

Il n'y avait plus de citoyenne alors.

— Et la petite nièce du chevalier des Perrières, ajouta la Bréban, c'est au sujet de ma mère que je voulais voir le comte de Bellenave.

— Oh ! venez avec moi, mademoiselle... montez ! Guillaume est malade, il est paralysé, mais vous le verrez. Il sera content de vous voir... Il connaît bien M. le chevalier des Perrières... Songez donc : il était le valet de chambre du père de Monsieur.

Elle l'entraîna.

Guillaume fut ravi lorsque Caroline lui dit :

— Voilà une demoiselle... la nièce de M. le chevalier des Perrières.

— J'ai si peu connu ma mère, dit-elle, que j'aurais trouvé bon d'en entendre parler par quelqu'un qui l'a connue mieux que moi... Mais vous, vous l'avez connue, n'est-ce pas ?

— J'ai accompagné souvent mon regretté maître au château de Saint-Bonnet, répondit Guillaume. D'abord, j'étais au mariage de Mme la comtesse. M. le comte de Bellenave était un des premiers invités. Il fut le garçon d'honneur de votre mère. C'est M. le chevalier des Perrières, son ami d'enfance, qui l'avait fait désigner en l'absence de tout autre jeune homme de la famille du comte de la Tour-Landy. Vous voyez que je vous parle de longtemps.

— Oh ! cela me fait du bien d'entendre parler de ma mère.

— Mon maître, continua le vieux serviteur, allait aux réunions intimes qui avaient lieu au château de votre mère car la pauvre comtesse était souvent seule, à cause de la profession de marin de M. le comte qui le tenait de longs mois en mer.

— M. de Bellenave y allait avec mon oncle ?

— Oui... Ou bien c'était Mme la comtesse qui venait à Bellenave ou à l'Abresles, le château de M. le chevalier.

— Comment était-elle, ma mère ?

— Elle était jolie au possible... une figure douce... avec de grands yeux noirs comme les vôtres. Elle était jeune alors ; elle n'avait que vingt-deux ans quand elle s'est mariée.

— Vous la connaissiez avant son mariage ?

— Je l'avais vue une fois. Chez M. le duc des Perrières.

— Mon grand-père.

Un interrogatoire habilement posé démontra à la Bréban que le faux duc des Roziers était cause de ses malheurs et de ceux de sa famille.

Le vieux serviteur lui faisait ces révélations quand à ce moment, la porte de la chambre s'ouvrit. Caroline arrivait avec la vicomtesse de Mondétour.

La Bréban réprima son impatience.

La sympathie qu'Isabelle lui avait inspirée lui fit éprouver un grand plaisir à la revoir, malgré le désir qu'elle avait d'entendre la fin des révélations du vieux serviteur.

— *Je savais que vous étiez ici, ma chère citoyenne*, dit la vicomtesse en tendant la main à la Bréban ; c'est pour cela que j'ai tenu à venir tout de suite.

Et s'adressant à Guillaume :

— Je suis la vicomtesse de Mondétour, dit-elle.

— Madame la vicomtesse...

— Mais laissons les titres de côté, interrompit-elle en souriant, puisqu'on les a proscrits. Au fait, un peu d'égalité parmi les hommes ne fera pas de mal. Plaise à Dieu même que l'égalité répare les maux que les orgueilleuses et sottes distinctions ont causés à notre pays.

Guillaume, la Bréban et Caroline étaient ravis d'entendre ce langage.

— Je suis contente de vous rencontrer, Madeleine, dit la vicomtesse qui tenait toujours la main de la Bréban. Vous saviez bien que j'étais à Lyon ; pourquoi n'êtes-vous pas venue me voir ?

— Je ne suis arrivée que depuis quelques heures, répondit la fille de la comtesse de la Tour-Landy. Mais je serais venue chez vous dès que je l'aurais pu, je vous prie de le croire.

— Je le crois.

— En dehors de l'affaire qui nous occupe toutes les deux, en dehors de la recherche de ceux dont le malheureux Lesurques a expié les crimes, vous savez que j'ai fait un serment...

— Oui, je sais, répondit la vicomtesse qui se souvenait des résolutions farouches de la Bréban.

— C'est pour cela que je suis ici.

Et elle ajouta après une courte pause :

— Le fidèle serviteur du comte de Bellenave a connu ma mère.

(*A suivre*) MARC MARIO.